



Municipalité de **Saint-Raphaël**

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

AVIS DE CONVOCATION

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Avis public est, par la présente, donné qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité, est convoquée par le maire Monsieur Richard Thibault et le directeur général et greffier-trésorier, Claude Morin pour être tenue au centre communautaire, le **mardi 10 décembre 2024 à 19h30**.

Dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf si consentement unanime des membres du conseil et s'ils sont tous présents.

Le conseil, avant de procéder aux affaires à cette séance, doit constater et mentionner dans le procès-verbal de la séance, que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance. S'il appert que l'avis de convocation n'a pas été notifié à tous les membres absents, la séance doit être close à l'instant, sous peine de nullité de toute procédure y adoptée.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Validation de l'avis à convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Sujets du jour
 - a. Bilan 2024
 - b. Présentation du budget 2025 pour adoption
 - c. Présentation du plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027 pour adoption
 - d. Dépôt du projet de « Règlement sur l'imposition des taxes foncières et des compensations pour services municipaux pour l'exercice financier 2025 ».
 - e. Dépôt du projet de « Règlement décrétant la tarification des biens et services 2025 ».
5. RÉSOLUTION – Multi-frac, usage de l'accès municipal
6. VARIA
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Saint-Raphaël, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **5 décembre 2024**.

Claude Morin, Adm.A.

Directeur général et greffier-trésorier

Directeur de la sécurité publique